

DOSSIER EP2

Première partie

SUJET

SUR LE BANC D'EPREUVE

Groupement inter académique II	Session 2003	Code 3.0076		
Examen et spécialité CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES				
Intitulé de l'épreuve EP2 1^{ère} PARTIE. EPREUVE SUR BANC D'EPREUVE				
Type SUJET	Facultatif : date et heure	Durée 5H	Coefficient 11	N° de page / total S 1/4

Mise en situation

Dans le cadre de l'aménagement d'un lave mains et d'un robinet d'arrosage dans un garage sur la face B de votre cabine , on vous demande :

En électricité :

Pose d'un simple allumage pour deux appliques et raccordement à partir de la boîte de dérivation en place (selon plan) .

Menuiserie – PVR :

Délimitation d'une zone destinée à recevoir ultérieurement un miroir , au moyen de chant plats assemblés à coupe d'onglet , collés à la colle néoprène sur le support (selon plan) .
Une couche de peinture sera appliquée sur les chant-plats après pose .

Plomberie – chauffage :

Pose d'une évacuation en PVC Ø 40 mm , raccords non collés , selon le plan .
Pose d'une alimentation lave mains EF en cuivre Ø 14x1 et d'une applique Ø 15x21 et de son raccordement (selon plan) .

Carrelage :

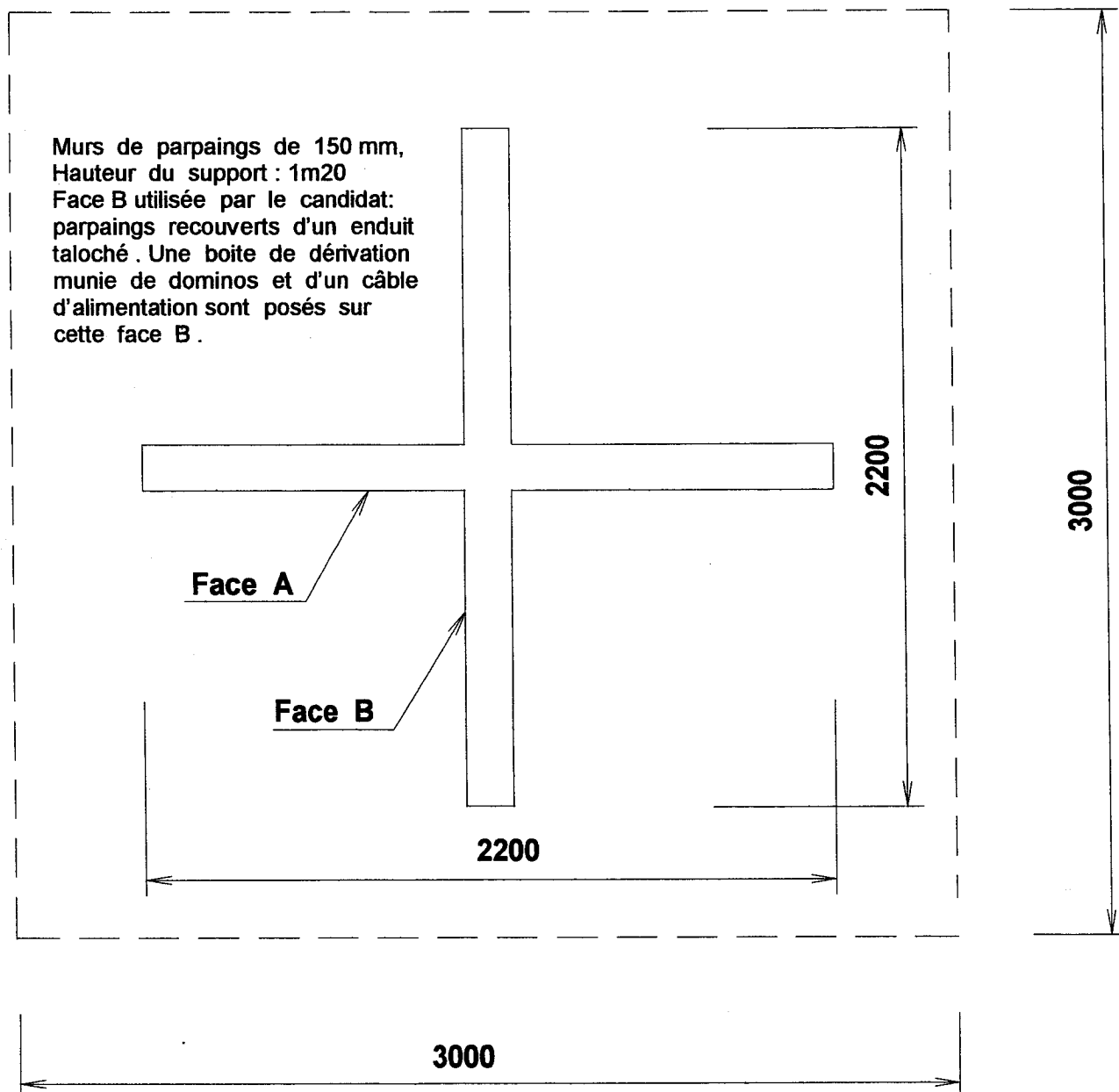
Pose à la colle en pâte d'une plinthe carrelage , sur la longueur du mur (selon plan) .
Réaliser les joints .

Barème :

Propreté du banc / Respect des règles de sécurité	/20
Electricité	/70
Menuiserie - PVC	/40
Plomberie - chauffage	/70
Carrelage	/20
Total	/220

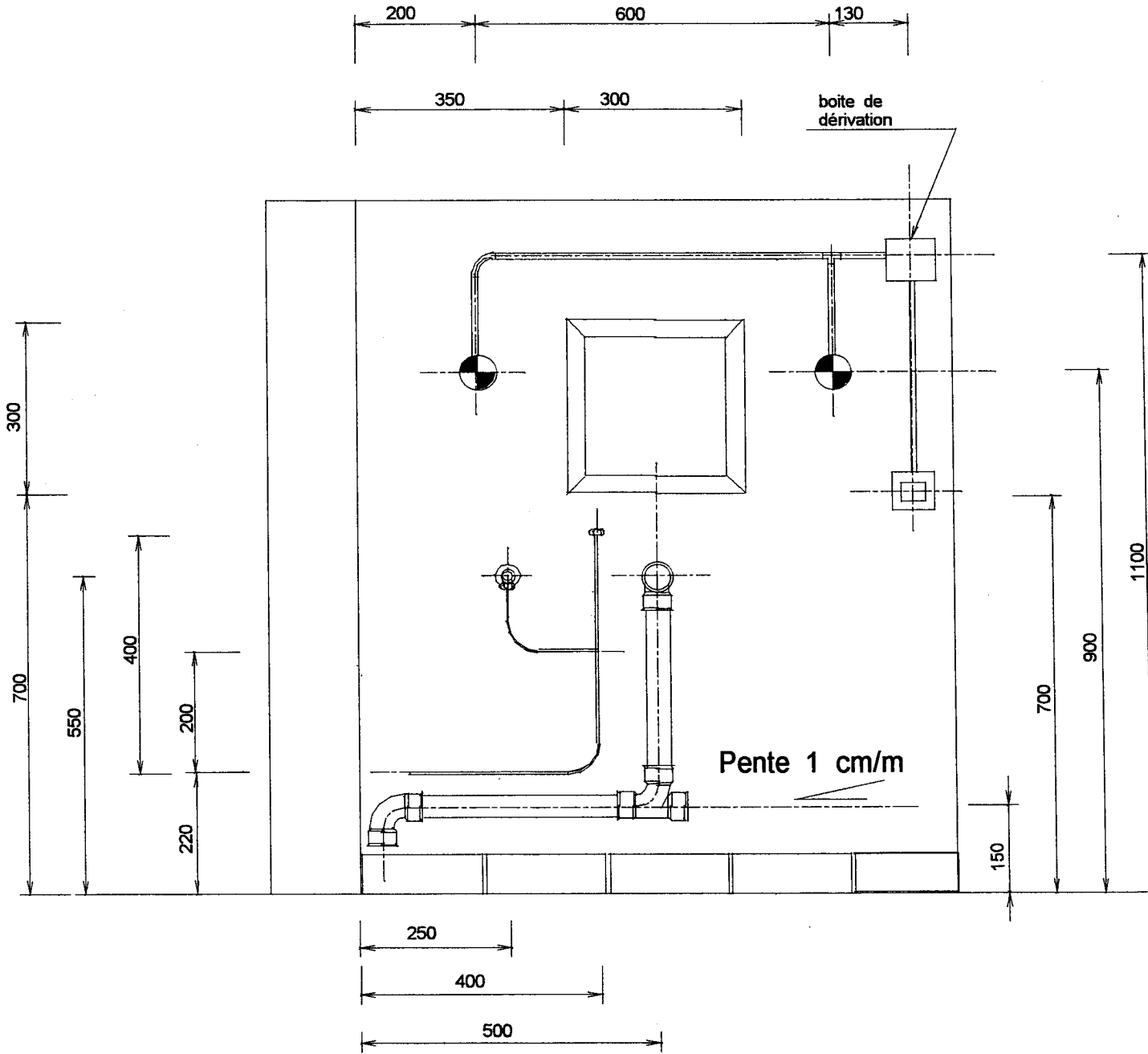
Examen et spécialité	Rappel codage
CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	3.0076
Intrulé de l'épreuve	N° de page
EP2 1^{ère} PARTIE . EPREUVE SUR BANC D'EPREUVE	S 2 /4

ZONE D'EVOLUTION DES CANDIDATS



Examen et spécialité	Rappel codage
CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	3.0076
Intitulé de l'épreuve	N° de page
EP2 1^{ère} PARTIE . EPREUVE SUR BANC D'EPREUVE	S 3/4

MUR FACE B



Examen et spécialité	Rappel codage
CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	3.0076
Intitulé de l'épreuve	N° de page
EP2 1^{ère} PARTIE . EPREUVE SUR BANC D'EPREUVE	S 4 / 4